

CHSCT Académique Aix-Marseille
du mardi 17 décembre 2013

**Avis déposés par les 3 organisations syndicales :
FSU, FO et SE-UNSA**

AVIS 1 :

Au regard du rapport présenté par la délégation d'enquête, le CHSCT A demande à l'administration qu'elle reconnaisse l'origine professionnelle du suicide de Pierre Jacques et le classe comme accident de service.

AVIS 2 :

Informé des déterminants professionnels liés au suicide de Pierre Jacques et des atteintes avérées à la santé des personnels dont l'employeur est responsable, le CHSCT A se prononce pour l'ouverture immédiate d'une discussion en CT en vue d'une remise à plat de la réforme STI2D.